



Unilever

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CIF Crème Standard

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	CIF Crème Standard
DISTRIBUTEUR	Unilever Belgium N.V./ S.A. Humaniteitslaan 292 - Boulevard de l'Humanité 1190 Brussel / Bruxelles Consumer service: tel. 078 / 15.22.15 www.careline.be
NO DE PRODUIT :	353954/08.02.05, 8201986/ 15 / 29.01.2010
UTILISATION	Nettoyant liquide récurant
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	Pour les appels d'urgence INRS (ORFILA) : 01 45 42 59 59. Vous pouvez également consulter le centre antipoison le plus proche de votre domicile : Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48.
DIMENSION DE L'EMBALLAGE	Flacon

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification (67/548)
sodium alkyl benzene sulphonate		85117-50-6	5-10%	Xn;R22. Xi;R38,R41.
CARBONATE DE SODIUM	207-838-8	497-19-8	1-5%	Xi;R36
2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL	203-961-6	112-34-5	1-5%	Xi;R36
C12-15 alcohol ethoxylate (5 EO)		68131-39-5	1-5%	Xi;R41. N;R50.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Pour des raisons de confidentialité, les taux de composants listés dans la Section 3 sont indiqués sous forme de fourchettes exprimées en pourcentage. Ces fourchettes ne reflètent en rien le fait que la composition de cette formulation puisse varier mais visent à masquer la composition exacte qui relève de la propriété industrielle. La classification donnée dans les Sections 2 et 15 est déterminée sur la base de la composition exacte du mélange.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Consulter le médecin si une grande quantité a été consommée.

CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

CIF Crème Standard

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

RISQUES PARTICULIERS

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Dans le cadre industriel :

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les petites quantités peuvent être dissoutes/diluées dans de l'eau et déversées à l'égout. Déversements importants : Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Les petites quantités, ainsi que les quantités disponibles à l'échelle domestique, doivent être nettoyées et jetées avec les déchets domestiques non recyclables.. Dans le cadre industriel :

Recueillir avec un absorbant incombustible et placer dans un récipient approprié. Laver la zone contaminée à l'eau. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Dans le cadre industriel :

Utiliser les techniques de contrôle appropriées et prendre les précautions personnelles comme défini dans la section 8.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans le récipient original. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage non spécifié.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Dans le cadre industriel :

Porter des gants de protection. Se référer à l'évaluation locale du risque pour plus de détails.

PROTECTION DES YEUX

Dans le cadre industriel :

Utiliser une protection oculaire.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver les mains après l'usage. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

PROTECTION DE LA PEAU

Dans le cadre industriel :

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

CONTRÔLE D'EXPOSITION LIÉ À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre industriel :

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide crémeux		
DENSITÉ RELATIVE	1.2	VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	11.0
VISCOSITÉ	600 mPas (@ 25° C)		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

CIF Crème Standard**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****INHALATION**

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

INGESTION

Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ce produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement conformément aux critères de la Directive 1999/45/CE modifiée des Préparations Dangereuses. Cependant, de gros volumes ne devraient pas être déversés dans les égouts, canalisations ou sur le sol.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS Non classifié pour le transport.

NO. UN ROUTE 0

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**PHRASES DE RISQUE**

NC Non classé.

CONSEILS DE PRUDENCE

AISE 1 Conserver hors de portée des enfants.

AISE 2 Éviter le contact avec les yeux. Après contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau.

AISE 3 Se rincer et se sécher les mains après utilisation.

AISE 4 Éviter un contact prolongé avec le produit si la peau est sensible ou blessée

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION 03/10/2011

NO DE REV. /REEMPL. FDS 26

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R38 Irritant pour la peau.

R36 Irritant pour les yeux.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

CIF Crème Standard

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.